
CONTEXTE ET ENJEUX EN SANTÉ TRAVAIL

Actualités

Dr Laétitia ROLLIN, CHU de Rouen

Dr Lynda BENSEFA, APHP

Journée des ORS, le 15 novembre 2022

Plan

- **Loi du 2/8/21, décrets parus/à paraître (qq points importants)**
 - **La prévention au travail renforcée**
 - **L'offre des SPST revue**
 - **Dispositifs de lutte contre la désinsertion professionnelle**
 - **Une nouvelle gouvernance de la santé au travail**
- **Autres actualités réglementaires selon les régimes**
- **Maladies professionnelles**
- **Exemple de réseaux en santé travail**

Plan

- **Loi du 2/8/21, décrets parus/à paraître (qq points importants)**
 - **La prévention au travail renforcée**
 - **L'offre des SPST revue**
 - **Dispositifs de lutte contre la désinsertion professionnelle**
 - **Une nouvelle gouvernance de la santé au travail**
- **Autres actualités réglementaires selon les régimes**
- **Maladies professionnelles**
- **Exemple de réseaux en santé travail**

Le document unique de prévention et d'évaluation des risques professionnels (**DUERP**)

- n'est plus de la compétence exclusive de l'employeur : doit associer
 - référents santé au travail
 - SPST
 - membres du CSE
- débouche sur des actions de prévention des risques
- dépôt dématérialisé sur un portail numérique
- durée de conservation 40 ans

Concernant les formations

- Passeport de prévention des travailleurs
 - Mentionne toutes les formations suivies par le travailleur sur la santé et la sécurité
- Formation des élus du personnel
 - 5 jours minimum de formation santé, sécurité et conditions de travail pour les membres du CSE
 - 5 jours supplémentaires pour les membres du CSSCT

Harcèlement sexuel

- Définition alignée sur le code pénal (sauf le caractère intentionnel)
- Notamment extension aux propos et comportements à connotation sexiste

Plan

- **Loi du 2/8/21, décrets parus/à paraître (qq points importants)**
 - La prévention au travail renforcée
 - **L'offre des SPST revue**
 - Dispositifs de lutte contre la désinsertion professionnelle
 - Une nouvelle gouvernance de la santé au travail
- **Autres actualités réglementaires selon les régimes**
- **Maladies professionnelles**
- **Exemple de réseaux en santé travail**

Extension des missions des SST

- SST → SPST
- « mission exclusive d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail »
 - « mission principale »
- Extension à :
 - évaluation et prévention des risques professionnels
 - actions de promotion de la santé sur le lieu de travail
 - campagnes de vaccination et de dépistage,
 - conseils en matière de conditions de télétravail

Nouvelle organisation des SPST

- Un même « socle » de services :
 - prévention des risques professionnels :
 - notamment accompagnement des entreprises pour le DUERP et la prévention des risques
 - suivi individuel de l'état de santé de chaque salarié
 - cellule opérationnelle PDP
- Certification et agrément des SPST

Concernant le DMP et DMST d'un travailleur

- DMP
 - Accessible au médecin du travail, sous réserve du consentement du salarié
 - Volet relatif à la santé au travail
- SNDS
 - Ajout des données concernant le DMST

DMP : dossier Médical partagé

DMST: Dossier médical Santé Travail

SNDS : Système National des données de santé

Plan

- **Loi du 2/8/21, décrets parus/à paraître (qq points importants)**
 - La prévention au travail renforcée
 - L'offre des SPST revue
 - **Dispositifs de lutte contre la désinsertion professionnelle**
 - Une nouvelle gouvernance de la santé au travail
- **Autres actualités réglementaires selon les régimes**
- **Maladies professionnelles**
- **Exemple de réseaux en santé travail**

Renforcement des mesures contre la désinsertion professionnelle

- Cellule pluridisciplinaire de PDP
 - actions de sensibilisation
 - accompagnement des travailleurs concernés
- Convention de rééducation professionnelle en entreprise (CRPE)
 - Ouverte à
 - Travailleurs handicapés
 - Salariés déclarés inaptes ou à risque par le médecin du travail

PDP : prévention de la désinsertion professionnelle

Visites

- Visite de mi carrière
 - autour de 45 ans
 - adéquation entre poste de travail et état de santé
 - évaluation des risques de désinsertion professionnelle
 - sensibiliser aux enjeux du vieillissement
- Visite de préreprise
 - Possible si arrêt > 30 jours
 - Le médecin du travail peut en être à l'initiative
- Visite de reprise après une absence de 60 jours
- Téléconsultations possibles

Rendez-vous de liaison

- Principe
 - Entre salarié et employeur associant le SPST
 - Pour les arrêts de plus de 30 jours
 - Pendant l'arrêt
- Objectif d'information du salarié sur
 - Actions de PDP
 - Visite de préreprise
 - Aménagement-transformation du poste de travail

Modifications du suivi par les SPST de certains travailleurs

- Suivi possible des indépendants
- Des modifications pour le suivi
 - Salariés du particulier employeur
 - Principe de mutualisation du suivi de la santé des travailleurs occupant des emplois identiques avec pluralité d'employeurs
 - Possibilité d'actions de prévention collective à destination des salariés d'entreprises de travail temporaire

Plan

- **Loi du 2/8/21, décrets parus/à paraître (qq points importants)**
 - La prévention au travail renforcée
 - L'offre des SPST revue
 - Dispositifs de lutte contre la désinsertion professionnelle
 - **Une nouvelle gouvernance de la santé au travail**
- **Autres actualités réglementaires selon les régimes**
- **Maladies professionnelles**
- **Exemple de réseaux en santé travail**

Réorganisation de la gouvernance de la prévention et de la santé au travail

- Administration par un conseil composé non plus seulement de représentants des employeurs et des salariés mais aussi par les organisations représentatives au niveau national et interprofessionnel
- Expérimentations dans 3 régions : le médecin du travail pourra
 - Prescrire un arrêt de travail
 - Prescrire des soins, examens dans le cadre de
 - prévention de l'altération de la santé du travailleur du fait de son travail
 - promotion d'un état de santé compatible avec son maintien en emploi

- Principe de délégation de tâches du médecin du travail à d'autres membres de l'équipe de santé
- Participation des médecins de ville dans le suivi médical des travailleurs
- Statut d'infirmier en santé au travail consacré au niveau de la loi
- Pilotage national : Comité national de prévention et de santé au travail (CNPST) au sein du Conseil d'Orientation des conditions de travail
- Fusion ANACT et ARACT

Plan

- **Loi du 2/8/21, décrets parus/à paraître (qq points importants)**
 - La prévention au travail renforcée
 - L'offre des SPST revue
 - Dispositifs de lutte contre la désinsertion professionnelle
 - Une nouvelle gouvernance de la santé au travail
- **Autres actualités réglementaires selon les régimes**
- **Maladies professionnelles**
- **Exemple de réseaux en santé travail**

Nombreuses spécificités selon les régimes

- Exemple de la fonction publique
 - Comité médical, commission de réforme remplacés par les conseils médicaux
 - Nombreuses évolutions sur les congés, temps partiel thérapeutique...

Plan

- **Loi du 2/8/21, décrets parus/à paraître (qq points importants)**
 - La prévention au travail renforcée
 - L'offre des SPST revue
 - Dispositifs de lutte contre la désinsertion professionnelle
 - Une nouvelle gouvernance de la santé au travail
- **Autres actualités réglementaires selon les régimes**
- **Maladies professionnelles**
- **Exemple de réseaux en santé travail**

Régime général tableau 99

Hémopathies provoquées par le 1.3 butadiène et tous les produits en renfermant

Date de création : Décret du 05/05/2017 | Dernière mise à jour :

DÉSIGNATION DES MALADIES	DÉLAI DE PRISE EN CHARGE	LISTE LIMITATIVE DES TRAVAUX SUSCEPTIBLES DE PROVOQUER CES MALADIES
Leucémie myéloïde chronique.	20 ans	Opérations de production, transport, logistique et utilisation du 1.3 butadiène et autres produits renfermant du 1.3 butadiène, notamment : <ul style="list-style-type: none">- production et transformation d'élastomères de type styrène butadiène pour l'industrie des caoutchoucs synthétiques, de polyamide butadiène-adiponitrile (synthèse du nylon) ;- raffinage de certaines coupes pétrolières ;- production, conditionnement, transport de gaz de pétrole liquéfié (GPL), propane, butanes techniques ;- entretien et maintenance des équipements fonctionnant au GPL ou butane.

Régime général tableau 100

Affections respiratoires aiguës liées à une infection au SARS-Cov2

Tableaux équivalents : RA 60

Date de création : Décret du 14/09/2020 | Dernière mise à jour :

DÉSIGNATION DES MALADIES	DÉLAI DE PRISE EN CHARGE	LISTE LIMITATIVE DES TRAVAUX SUSCEPTIBLES DE PROVOQUER CES MALADIES
Affections respiratoires aiguës causées par une infection au SARS-CoV2, confirmée par examen biologique ou scanner ou, à défaut, par une histoire clinique documentée (compte rendu d'hospitalisation, documents médicaux) et ayant nécessité une oxygénothérapie ou toute autre forme d'assistance ventilatoire, attestée par des comptes rendus médicaux, ou ayant entraîné le décès	14 jours	Tous travaux accomplis en présentiel par le personnel de soins et assimilé, de laboratoire, de service, d'entretien, administratif ou de services sociaux, en milieu d'hospitalisation à domicile ou au sein des établissements et services suivants : établissements hospitaliers, centres ambulatoires dédiés covid-19, centres de santé, maisons de santé pluriprofessionnelles, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, services d'aide et d'accompagnement à domicile intervenant auprès de personnes vulnérables, services de soins infirmiers à domicile, services polyvalents d'aide et de soins à domicile, centres de lutte antituberculeuse, foyers d'accueil médicalisés, maisons d'accueil spécialisé, structures d'hébergement pour enfants handicapés, appartements de coordination thérapeutique, lits d'accueil médicalisé, lits halte soins santé, centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie avec hébergement, services de santé au travail, centres médicaux du service de santé des armées, unités sanitaires en milieu pénitentiaire, services médico-psychologiques régionaux, pharmacies d'officine, pharmacies mutualistes ou des sociétés de secours minières Activités de soins et de prévention auprès des élèves et étudiants des établissements d'enseignement Activités de transport et d'accompagnement des malades, dans des véhicules affectés à cet usage

Régime général tableau 101

Affections cancéreuses provoquées par le trichloréthylène

Date de création : Décret du 20/05/2021 | Dernière mise à jour :

DÉSIGNATION DES MALADIES	DÉLAI DE PRISE EN CHARGE	LISTE LIMITATIVE DES TRAVAUX SUSCEPTIBLES DE PROVOQUER CES MALADIES
Cancer primitif du rein	40 ans (sous réserve d'une durée d'exposition de 10 ans)	Travaux exposant aux vapeurs de trichloréthylène : Dégraissage et nettoyage de l'outillage, des appareillages mécaniques ou électriques, de pièces métalliques avant 1995.

Régime général tableau 102

Cancer de la prostate provoqué par les pesticides

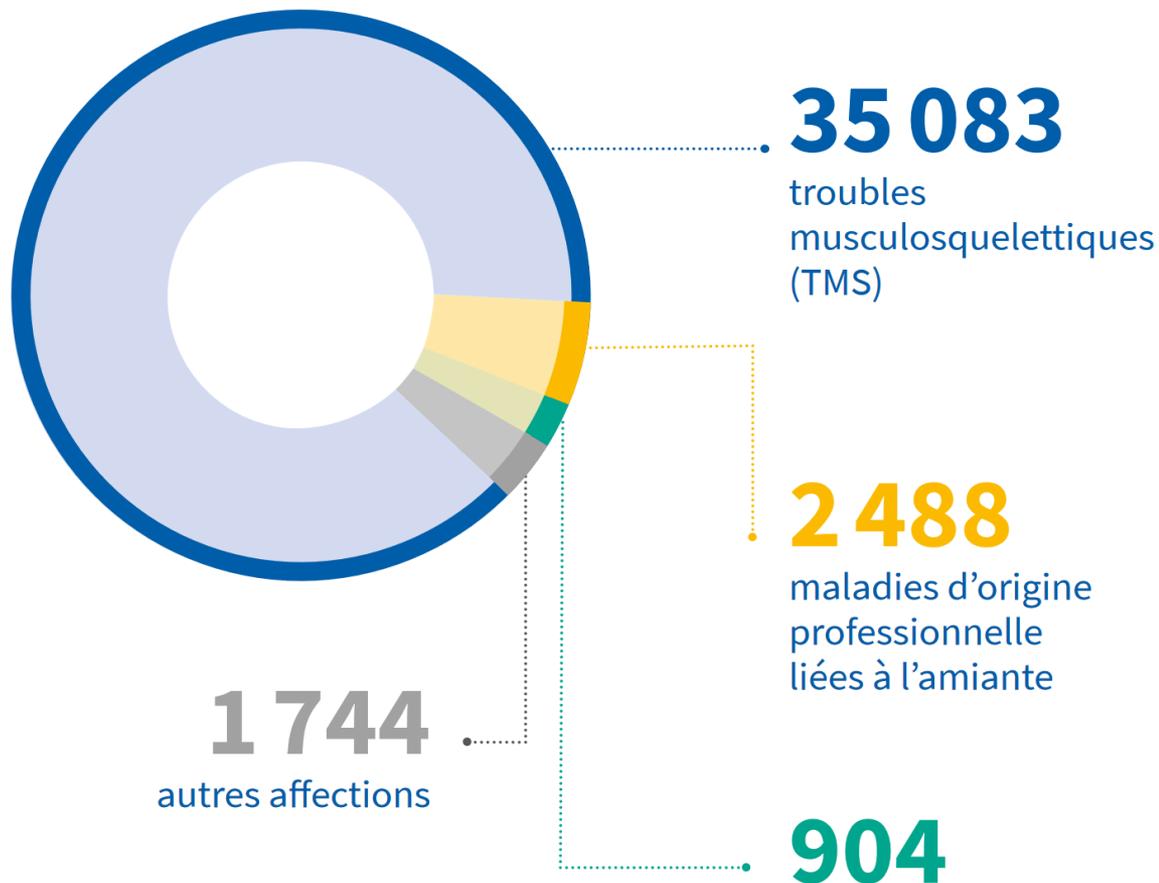
Tableaux équivalents : RA 61

Date de création : Décret du 19/04/2022 | Dernière mise à jour :

DÉSIGNATION DES MALADIES	DÉLAI DE PRISE EN CHARGE	LISTE LIMITATIVE DES TRAVAUX SUSCEPTIBLES DE PROVOQUER CETTE MALADIE
Cancer de la prostate	40 ans (sous réserve d'une durée d'exposition de 10 ans)	Travaux exposant habituellement aux pesticides : <ul style="list-style-type: none">- lors de la manipulation ou l'emploi de ces produits, par contact ou par inhalation ;- par contact avec les cultures, les surfaces, les animaux traités ou lors de l'entretien des machines destinées à l'application des pesticides ;- lors de leur fabrication, de leur production, de leur stockage et de leur conditionnement ;- lors de la réparation et du nettoyage des équipements de production, de conditionnement et d'application des pesticides ;- lors des opérations de dépollution, de collecte et de gestion des déchets de pesticides.

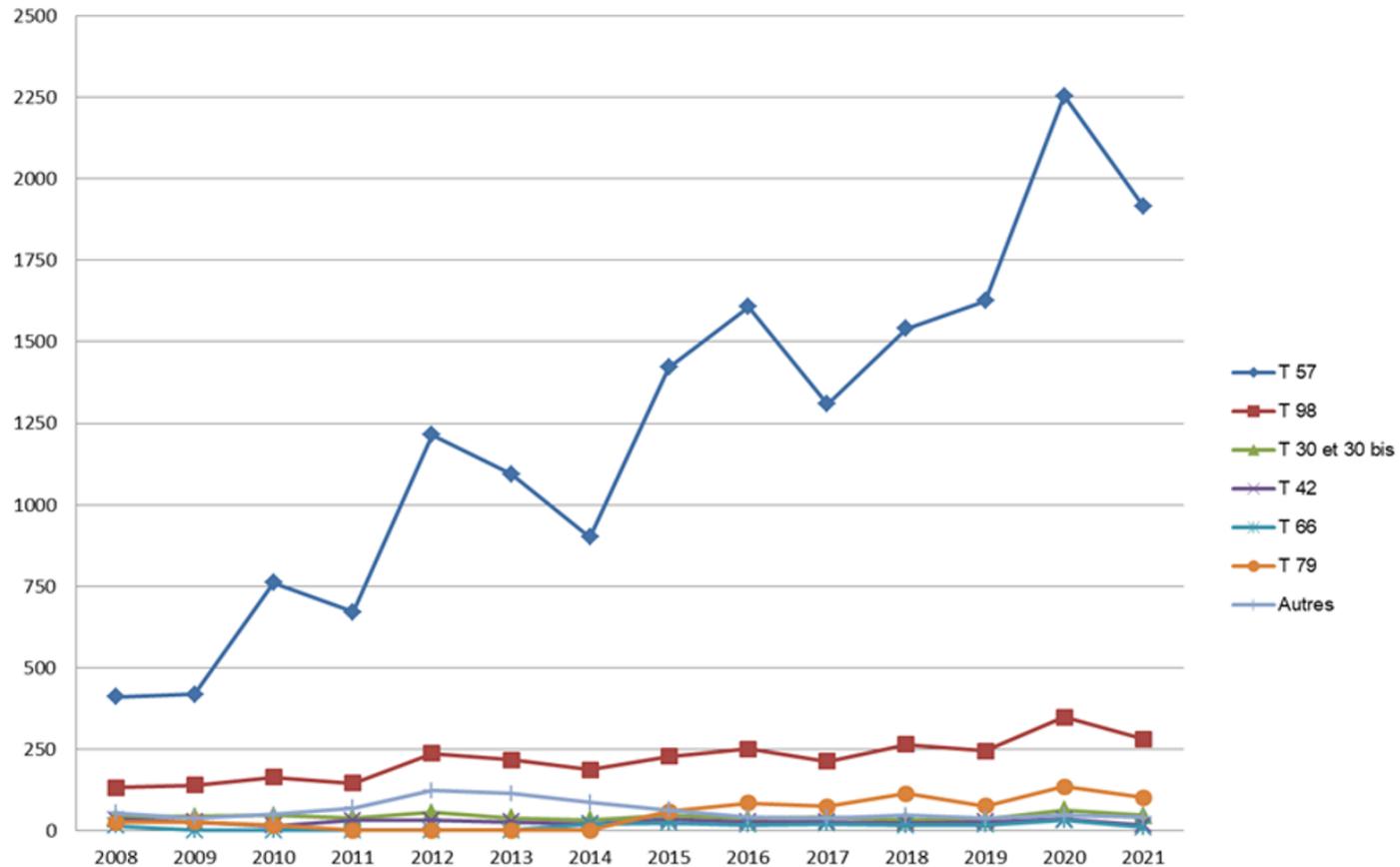
Le terme "pesticides" se rapporte aux produits à usages agricoles et aux produits destinés à l'entretien des espaces verts (produits phytosanitaires ou produits phytopharmaceutiques) ainsi qu'aux biocides et aux antiparasitaires vétérinaires, qu'ils soient autorisés ou non au moment de la demande.

MP reconnues en 2020 par RG



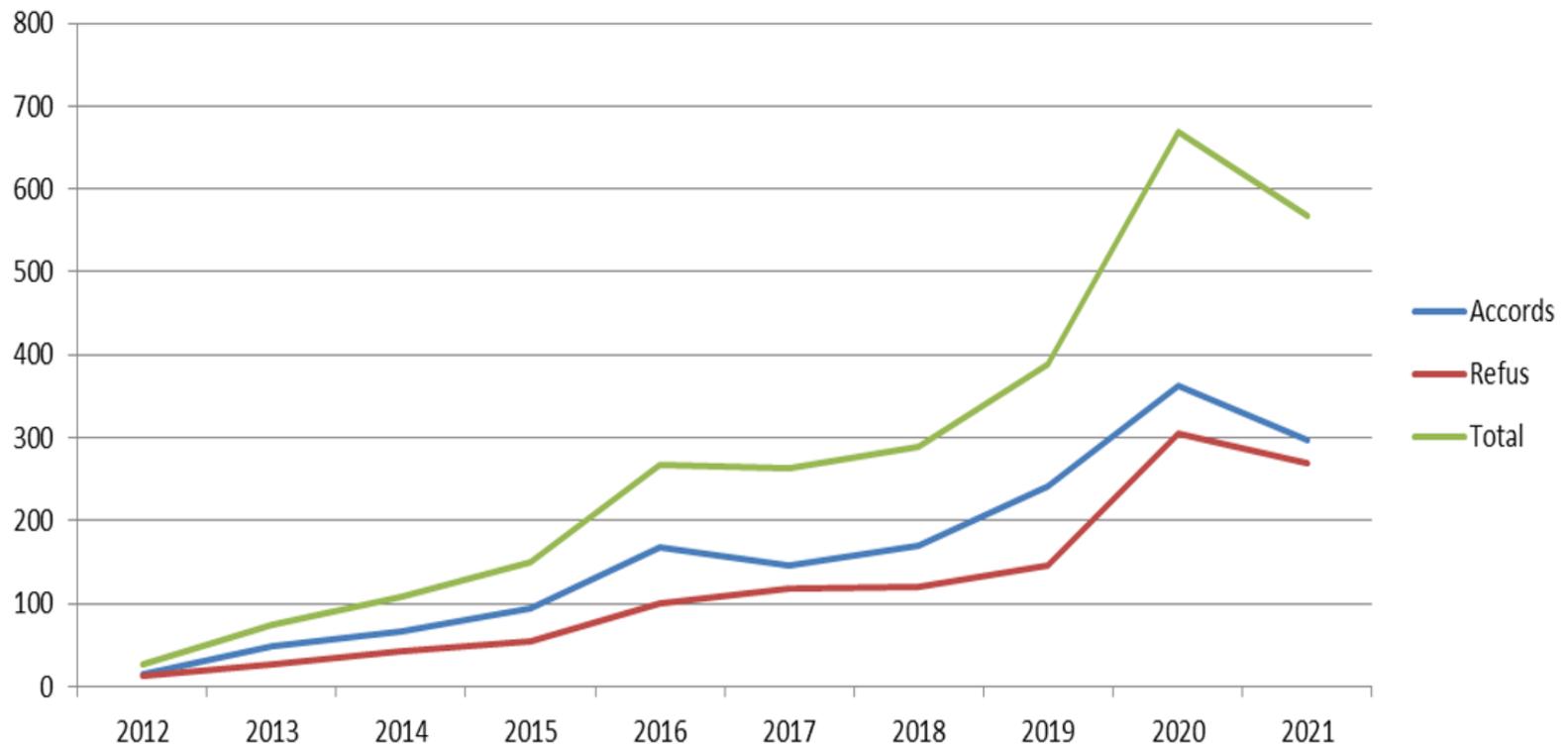
97 325
déclarations de maladie
professionnelle
(Taux moyen de décisions
favorables: 65,4%)

CRRMP IDF Evolution avis donnés au titre A1.6



Evolution du nombre d'avis donnés en Al.7 pour pathologies psychiatriques

En 2021, les pathologies psychiatriques représentent 79% des avis donnés dans le cadre des demandes Alinéa 7 (26% en 2012, 46% en 2013, 51% en 2014, 55% en 2015, 66% en 2016, 63% en 2017, 65% en 2018, 72% en 2019, 79% en 2020).



Plan

- **Loi du 2/8/21, décrets parus/à paraître (qq points importants)**
 - **La prévention au travail renforcée**
 - **L'offre des SPST revue**
 - **Dispositifs de lutte contre la désinsertion professionnelle**
 - **Une nouvelle gouvernance de la santé au travail**
- **Autres actualités réglementaires selon les régimes**
- **Maladies professionnelles**
- **Exemple de réseaux en santé travail**

Le groupe Mers

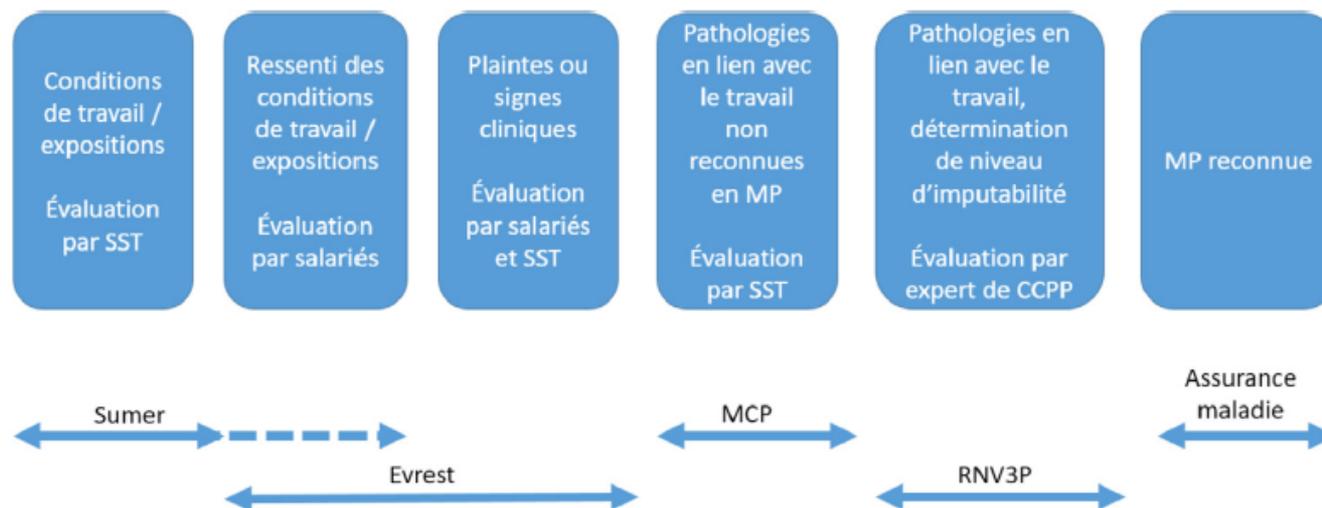


Figure 1. Schéma récapitulatif des cibles de chaque système. SST = service de santé au travail. CCPP = centre de consultations de pathologies professionnelles ; MP = maladie professionnelle ; Sumer : surveillance médicale des expositions des salariés aux risques professionnels, Evrest : évolutions et relations en santé au travail ; MCP : maladies à caractère professionnel ; RNV3P : Réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles.

Conclusion

- Nombreuses évolutions réglementaires
- avec une place importante des indicateurs
- Une recherche en santé au travail riche : Lien santé travail
 - Travail → santé : « maladie professionnelle »
 - Santé → travail : « maintien en emploi - PDP »